

COMMUNE DE LA CHAPELLE CHAUSSEE

Canton de Montauban de Bretagne

Arrondissement de RENNES

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LUNDI 10 JUIN A 20H00**

Le dix juin deux mille vingt-quatre à 20h00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de M Pascal PINAULT MAIRE

**Etaient présents** : Ms PICHOUX Patrick- BUAN Jean-Marc- Mmes DE LA VILLEON L.aure- JANVIER Cécile (Adjoints)- M GLOAGUEN Frédéric (Conseiller délégué) Ms SEVIN Antoine- SIMON Ludovic- ALIX Jean-Luc

**Absents excusés** : BROUSSIN Emily- POLET Valérie- LEMEUT Manon

Absents : MAURY Alexandra- NOURRISSON Isabelle – MOUCHOUX REBILLARD Michel-

**Procurations :**

Mme BROUSSIN Emily a donné procuration à Mme JANVIER Cécile

Mme POLET Valérie a donné procuration à M Frédéric GLOAGUEN

Mme LEMEUT Manon a donné procuration à M Pascal PINAULT

**Date de la convocation** : 3 juin 2024

**DELIB.20240604**

**PRIX DU REPAS CANTINE RENTREE SCOLAIRE 2024-2025**

Cécile JANVIER, adjointe rappelle que le prix de revient du repas à la cantine calculé sur l'année 2023 s'élève de 7.29 € (soit + 0.72 € de + 17,26%).

Elle rappelle que le nouveau contrat de prestation cantine signé avec la société RESTORIA porte le prix du repas en septembre 2024 à 3.41 €

Cécile JANVIER propose de porter le prix du repas facturé aux parents d'élèves à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à

Famille chapelloises = 5.34 € (contre 4.92€ en 2023)

Familles hors communes = 7.29 € (6.94€ en 2023)

Après délibération, le Conseil Municipal

Approuve les nouveaux tarifs applicables auprès des familles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Donne pouvoir à M le Maire pour mettre en application les nouveaux tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire

Pascal PINAULT

